



Avril 2016

N° 15

Le journal des piqueurs de Saint Jean des Ollières



Chères Olliéroises, chers Olliérois,

Ce numéro fait la part belle aux finances de la Commune. En effet, les budgets sont arrêtés traditionnellement fin mars-début avril et il nous appartient de vous en informer. Le vote des budgets est un moment essentiel dans la vie municipale car c'est le cadre dans lequel le Conseil municipal et moi-même pouvons engager des dépenses grâce aux recettes que nous prévoyons de recevoir : essentiellement les dotations versées par l'Etat, le produit des taxes locales (taxes d'habitation et foncière) et les subventions d'autres collectivités.

D'une manière générale, vous le savez, les collectivités locales subissent une baisse des dotations. La Commune de ST JEAN des OLLIERES, comme les autres. Toutefois, nous bénéficions cette année -et c'est une surprise- d'une dotation nouvelle -la dotation cible- qui vient en quelque sorte neutraliser la baisse de la dotation globale. Cette aide complémentaire est accordée aux communes « défavorisées » mais qui mènent une politique dynamique, particulièrement en termes d'équipements. Or, nous investissons depuis plusieurs années, en particulier en matière de bâtiments : extension et rénovation de la salle des fêtes, agrandissement et mise aux normes de l'école et de la salle de restauration scolaire, réhabilitation de la Poste en logement et bibliothèque, rafraîchissement de deux des logements du presbytère, rénovation intérieure de la boulangerie, réfection des toitures de la bascule et de la remise du corbillard. Et nous entendons poursuivre notre effort dans ce sens. Ainsi, nous programmons de rénover les façades du bâtiment mairie-bibliothèque, nous sommes en train de réaliser des travaux de mise aux normes de l'hôtel-restaurant L'ARCHOU -indispensables à la poursuite de l'activité- et nous entamons un diagnostic de l'église dans la perspective d'une restauration là encore absolument nécessaire. Nous n'oublions cependant pas la voirie puisque cette année sont prévus des travaux importants de réfection de plusieurs voies communales grâce aux subventions attendues de l'Etat et du Conseil départemental, ainsi que des interventions plus ponctuelles pour reboucher les nombreux nids de poule et autres dégradations des voies et chemins que chacun peut constater en circulant sur l'ensemble des routes communales.

Par ailleurs, si nous bénéficions pour 2016 d'une dotation supplémentaire, il n'est pas dit que celle-ci nous sera accordée l'an prochain. Il convient donc d'être prudent dans nos dépenses, ce d'autant qu'une autre source de recettes, à savoir le produit des taxes locales, a tendance à diminuer. En effet, les taux sont inchangés depuis de nombreuses années et la population augmente assez faiblement. Malgré les contraintes budgétaires, soyez assurés de notre détermination à assurer nos missions et mener à bien nos projets !

Espérant vous rencontrer lors des manifestations organisées par les associations communales en cette période printanière,

Catherine QUEINNEC, Maire.

SOMMAIRE

Page 2 : Informations pratiques/Personnel/L'état civil

Page 3 : L'Association des Parents d'Elèves/ Ciné-Parc

Page 4 : Eglise/ Arrêt nocturne de l'éclairage de la Commune/Travaux à l'Archoul/ Chantiers d'insertion

Page 5 L'Olliérois/ Bibliothèque municipale/Le débroussaillage des chemins reprend

Page 6 et 7 : Les finances communales

Page 8 : Commission assainissement

Page 9 : Trail des Piqueurs

Page 10 : Anima'pique : Les temps forts et calendrier

Page 11 : Les délibérations du Conseil municipal

Page 12 : Communauté de Communes : Vers la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal

INFORMATIONS PRATIQUES / PERSONNEL

Maire : Catherine QUEINNEC, **1er adjoint** : S. CHALEIL, délégué au cadre de vie et à l'environnement, **2ème adjoint** : B. DELGOVE, délégué à la voirie et au service technique, **3ème adjoint** : N. CHARFOULET, déléguée aux affaires sociales.

Les conseillers : L. ARCHER, I. BASSOT, C. CHAMPEIX, C. CHIGROS, E. MERLE, J. MOREL, JM. VARGAS.

Secrétariat de mairie (Maryline RIBBES)

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Fermé le lundi et le jeudi après-midi

Tel/fax : 04 73 70 90 17

mstjean@wanadoo.fr

Permanence du Maire et des adjoints : tous les mercredis et samedis de 9h à 11h ou sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.

Site internet : La municipalité met à votre disposition un site internet : www.saintjeandesollieres.fr Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du Conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.

Agence postale (Agnès LE PREVOST): Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. Tél : 04 73 70 96 72

Nouveaux habitants dans la commune : Vous êtes invités à venir vous présenter en Mairie.

FORMATION DU PERSONNEL

Dans le cadre de la formation continue des agents, Laurence VERGNE, ATSEM, a suivi les 2 et 3 mars 2016, une formation sur le « partage des responsabilités entre ATSEM et enseignants ». Odile BOILON, adjoint technique, a pu participer à deux journées les 26 et 27 avril sur les « activités et jeux pour les temps périscolaires ».

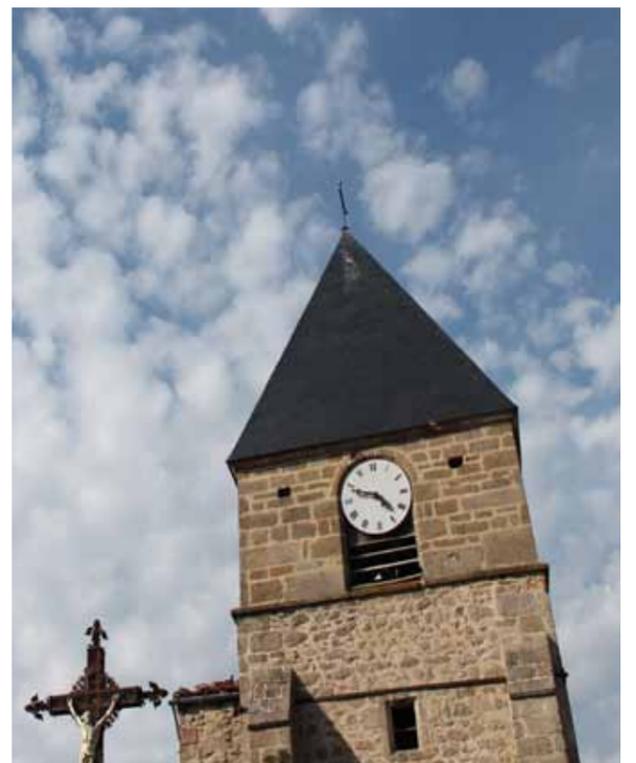
ETAT CIVIL DEPUIS DÉCEMBRE

NAISSANCE

THEO BARBAT, (LE BOURG), LE 18 AVRIL 2016 À ISSOIRE

Décès : Ayons une pensée pour :

6 janvier 2016	CREGUT Danielle Henriette Fernande (Maison de Retraite)
2 février 2016	SVERZUT Malfada (Maison de Retraite)
8 février 2016	CHASSAING Germaine (Maison de Retraite)
10 février 2016	GRENIER Jeanne, Maxime (Maison de Retraite)
19 février 2016	DEFAIX-CARPENTIER Liliane, Simone, Mauricette (Chavarot)
25 février 2016	BERANGER Odette, Hélène (Maison de Retraite)
4 mars 2016	CHAPUT Jean Claude, Alain, Yvon (Chavarot)
13 mars 2016	MARKOCIC Josephe, Marcellina (Maison de Retraite)
19 mars 2016	DAURAT-DOUARRE Amédée, Eugénie, Berthe (Maison de Retraite)



EGLISE de SAINT JEAN des OLLIERES

En 2015, en raison des désordres constatés dans l'église, le Conseil municipal décidait de recruter le cabinet d'architecte Pascal PARMANTIER et l'économiste de la construction Laurent TAILLANDIER afin de réaliser un diagnostic de l'état sanitaire de ce bâtiment.

Un tel document est un préalable nécessaire pour, d'une part, être autorisé à réaliser des travaux sur un édifice protégé au titre des monuments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) et, d'autre part, pouvoir obtenir des aides financières, celles-ci étant nécessaires pour financer les futurs travaux.

Ce diagnostic est aujourd'hui partiellement réalisé. Il fait apparaître de nombreuses détériorations en particulier au niveau du clocher et des toitures en général qui imposent des travaux urgents. Plus précisément, la réfection du clocher sera une intervention prioritaire car la structure elle-même est défectueuse. De même, les toitures sont à reprendre complètement.

Une fois le diagnostic par l'architecte achevé, il appartiendra à l'économiste de chiffrer et de prioriser les travaux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à ce dossier.

TRAVAUX À L'ARCHOU

Suite au passage de la commission sécurité de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND, des travaux de mise aux normes incendie s'avèrent nécessaire afin de maintenir l'activité de l'Hôtel. La Commune, consciente de l'intérêt de cette activité sur le territoire, a décidé, par dérogation au bail commercial, de les prendre à sa charge. Le coût se répartit comme suit :

- Remplacement des portes d'accès des chambres de l'hôtel, de l'appartement privé du gérant, ainsi que de la cave par les Ets VACHER pour un montant de 5 150,40 € TTC ;
- Mise en place de détecteurs de fumée reliés à la centrale d'incendie dans les chambres et l'appartement, remplacement des éclairages de secours défectueux, mise en place d'un système de coupure générale de l'alimentation électrique par les Ets CHABROL pour un montant de 2 233,80 € TTC ;
- Enlèvement de revêtement bois dans l'escalier menant aux chambres et remplacement par la mise en place de doublage et création d'une cloison en matériaux coupe-feu (ces travaux seront réalisés directement par la Commune et représentent environ 2 semaines de travail.
- Mise en place d'un poêle à bois par les Ramoneurs Suédois d'un montant de 2 649,21 € TTC (suite au feu de cheminée survenu fin décembre et à l'interdiction de maintenir un foyer ouvert).



ARRET NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE DE LA COMMUNE

La Commune de SAINT JEAN des OLLIERES prévoit d'arrêter l'éclairage nocturne à partir de cet automne. 149 communes et un tiers des habitants du PUY de DÔME pratiquent déjà cette coupure pendant la nuit (extinction à 11h ou minuit ; allumage à 5h ou 6h) parmi lesquelles PERIGNAT es ALLIER, ESTANDEUIL, CHATEL GUYON,...

Pour quelles raisons souhaite-t-on arrêter l'éclairage ?

- Economie : l'arrêt de l'éclairage permet d'économiser 30 à 40% de la facture électrique avec un coût du kWh qui augmente plus rapidement que l'inflation.
- Environnement : l'éclairage produit du CO2 (gaz à effet de serre)
- Ecologie : impact sur les végétaux (altération de la photosynthèse), animaux (désorientation des espèces nocturnes et altération des cycles biologiques)
- Pollution lumineuse : cache le ciel nocturne

En 2015, la Commune a rénové les candélabres pour notamment permettre la mise en place de l'arrêt de l'éclairage nocturne –travaux réalisés par la SCIE-. Ainsi, aujourd'hui, tous les candélabres peuvent être programmés pour gérer l'éclairage. De plus, les candélabres utilisent désormais des lampes à faible consommation (SHP : Sodium Haute Pression) pour économiser l'énergie.

Coût de la rénovation : 48 005,40 € TTC

A la charge de la Commune : 18 119,89 € et à la charge du SIEG : 29 885,51 €

Avant de décider la mise en place de l'arrêt de l'éclairage nocturne, Mme le Maire et le Conseil municipal vous invitent à une réunion de présentation du projet le 13 mai 2016 à 19h30 à la salle Polyvalente.

Nous vous attendons nombreux !

CHANTIERS D'INSERTION

Depuis plusieurs années, la Commune s'est engagée-dans le cadre de la Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON- dans une démarche de réalisation de travaux sur le petit patrimoine par le biais des chantiers d'insertion. Il s'agit d'aider des personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Pour l'année 2016, les interventions seront les suivantes :

- Modification des WC publics -situés sous la place de l'Eglise en supprimant la cloison et remplacement de la porte pour les rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Aménagement d'un local de stockage dans les anciens WC publics situés à proximité de l'école ;
- Finalisation des joints du mur de pierre du portail d'entrée dans la cour de la mairie.

Ainsi, depuis le 25 avril, sept personnes de l'association AVENIR œuvrent à raison de 3 jours ½ par semaine et ce pour une durée de 6 semaines.

Sur le plan financier, le coût de la main d'œuvre est partagé entre la Communauté de Communes -pour 40 %- et la Commune -pour 60 %-, ce qui représente pour cette dernière : 133 €/jour soit 2 793 € auquel il convient d'ajouter le coût des matériaux qui s'élève à ce jour hors peinture à 659,50 € TTC.

L'OLLIÉROISE

Le dimanche 31 janvier 2016 a eu lieu la première après-midi inter-génération.

La salle polyvalente était pleine de vie puisque plus de 100 personnes ont profité des activités proposées.

Les jeunes comme les moins jeunes ont trouvé des partenaires pour participer aux jeux de sociétés apportés par les organisateurs.

Beaucoup ont profité des jeux plus individuels comme le Tangram.

Il y avait aussi bien des activités de bricolage, décoration et pliage pour ceux que les travaux plus manuels intéressent.

Enfin, les jeunes et certains moins jeunes ont profité de l'atelier de maquillage et de Nail Art (décoration artistique des ongles pour les francophiles).

Devant ce succès, l'Olliéroise a décidé de faire une autre après-midi avant l'été (dimanche 24 avril).

Cette deuxième après-midi fut un succès. Près de 50 personnes ont participé aux activités proposées.

En plus des activités précédentes, nous avons une initiation à la dentelle qui a plu à beaucoup de personnes.

Il semble clair que l'association va continuer à proposer ces après-midis à l'automne. Nous déciderons des dates lors du prochain bureau.

Comme chaque année, l'Olliéroise organisera en 2016 le repas du 14 juillet juste avant le feu d'artifice.

Cette manifestation permet d'aider le financement du CCAS. En 2015, l'Olliéroise a donné un chèque de 700 euros au CCAS grâce à la présence de nombreuses personnes. N'oubliez pas de bloquer votre soirée.

Merci à tous

J.M VARGAS Président



LE DEBROUSSAILLAGE DES CHEMINS REPREND...

JM ANGLADE, D. CHAMPEIX, J. FRÉCHEVILLE, JL GINHOUX, R. MARGERIT, J. MERLE, D. PELLERIN, J. VINCENT, habitants

C. CHAMPEIX, C. CHIGROS, B. DELGOVE, C. QUÉINNEC, JM VARGAS, élus.

Après une trêve hivernale, l'opération débroussaillage des chemins, à l'initiative de la commission voirie et chemins, reprend du service. La prochaine journée est programmée le samedi 14 mai 2016. Le rendez-vous est fixé à 8h30 sur la place de l'Eglise.

Cette journée fonctionne sur le principe de la participation. Tout habitant, intéressé, est invité à consacrer un peu de temps au débroussaillage des chemins. Cela peut être toute la journée ou seulement une ou deux heures, selon vos disponibilités. Cela se déroule dans une ambiance conviviale : partage à midi d'un casse-croûte et en fin de journée un verre à l'Archou, tous deux offerts par la municipalité.

Pour plus de renseignements : JM ANGLADE au 04 73 70 66 01 et JL GINHOUX au 04 73 70 60 07.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

**Animatrices bénévoles : Marie-Christine MOULIN, Line PAIN
Agnès PESCHER et Geneviève REGNIER-GILLET**

Horaires : jeudi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h.

Lieu : à côté de la mairie.



LES FINANCES COMMUNALES

Commission des finances : L. ARCHER, I. BASSOT, S. CHALEIL, C. CHAMPEIX, N. CHARFOULET, C. CHIGROS, B. DELGOVE, E. MERLE, J. MOREL, C. QUÉINNEC, et JM VARGAS

RETOUR SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de la Commune qui retrace les dépenses et les recettes réalisées.

Le résultat met en évidence un **excédent de fonctionnement de 313 624,66 € (98 047,74 € sur l'année 2015 + 246 306,51 € des années précédentes)**.

La municipalité a principalement investi dans les domaines suivants :

Investissements 2015

Travaux	Acquisitions
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Réhabilitation et extension d'un ensemble bâti (salle des fêtes, locaux périscolaires et local pompier) :</u> 269 228 € • <u>Bâtiment communal :</u> 31 676 € (solde du projet ancienne poste et étanchéité des bâtiments mairie/logement/bibliothèque, menuiseries salle du Conseil) • <u>Voirie (rue Chautard) :</u> 7 007 € (solde de l'opération) 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Logiciel informatique pour le secrétariat de mairie :</u> 2 226 € • <u>Extincteurs :</u> 417 € • <u>Sono :</u> 1 544 € • <u>Agencement cuisine salle des fêtes :</u> 11 111 € • <u>Scène :</u> 3 830 €

L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

La Commune élabore un budget général et deux budgets dits annexes (l'un relatif à l'assainissement collectif, l'autre relatif au Centre Communal d'Action Sociale –CCAS-). Il s'agit de budgets prévisionnels.

BUDGET GENERAL 2016

Il a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 9 avril 2016.

Il se décompose en deux parties :

1. Le fonctionnement : 727 309,66 €

Il s'agit de prévoir toutes les **dépenses** qui seront nécessaires pour fonctionner quotidiennement : payer l'eau, l'électricité, le téléphone, le carburant, les produits d'entretien, les primes d'assurance, les frais postaux, les frais d'entretien de la voirie et des bâtiments, les taxes et impôts, les salaires et charges des agents, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts ou encore les dotations aux associations et contributions aux organismes qui offrent un service à la collectivité, ...

En regard, la Commune perçoit des recettes : il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat, des taxes et impôts –taxe d'habitation, taxe foncière- versées par les contribuables, de l'attribution de la Communauté de Communes, des loyers reçus des locataires (logements, boulangerie et Archou), des sommes perçues en paiement des services périscolaires (restauration scolaire et garderie), ...

Dotations versées aux associations

Dotations annuelles	Subventions exceptionnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Les associations de la Commune -qui le demandent- perçoivent une dotation de fonctionnement annuelle de 120 €. • Pour l'année 2016, sont bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Anima'pique ✓ Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique ✓ Olliéroise ✓ Art Crèche Partout 	<ul style="list-style-type: none"> • Destinées à participer au financement d'un projet spécifique. • Pour l'année 2016, sont attribués les montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 000 € pour la Fête de la St Jean à Anima'pique ✓ 1 000 € pour le Trail des Piqueurs aux Marteaux Piqueurs ✓ 200 € pour les décorations de Noël à Art Crèche Partout

Emprunts Commune

- **Emprunt de 92 871,94 € au taux de 6,5 %** auprès du CREDIT FONCIER contracté en 1994 pour une durée de 25 ans pour réaliser des travaux de réhabilitation des logements du presbytère. Prendra fin en 2019.
- **Emprunt de 80 000 € au taux de 2,85 %** auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS contracté en 2012 pour une durée de 25 ans pour réhabiliter le logement dit de La Poste. Prendra fin en 2038.

2. L'investissement : 330 629, 83 €

Le Conseil municipal a programmé de réaliser des travaux importants en particulier en voirie et concernant l'hôtel-restaurant l'Archou, ainsi que de réaliser deux études.

Investissements 2016

Travaux	Etudes/Acquisitions
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Bâtiment mairie/bibliothèque/logement :</u> 35 249 € (Rénovation façades, stores, solde logement) • <u>Hôtel-restaurant Archou :</u> 26 200 € (volets, mises aux normes, conduite cheminée, poêle) • <u>Voirie :</u> 130 800 € (Réfection voies communales) • <u>Rénovation de l'éclairage public :</u> 18 120 € • <u>Raccordement local technique à la chaudière bois :</u> 1600 € 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Etude aménagement d'un îlot en centre bourg :</u> 30 000 € • <u>Etude restauration de l'église :</u> 18 300 € • <u>Logiciel pour le secrétariat de mairie :</u> 2 337 € • <u>Extincteurs :</u> 2 583 € • <u>Stores cantine :</u> 535 €

Pour financer ces investissements, la Commune reçoit des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Union européenne (par l'intermédiaire du Parc Naturel régional du Livradois-Forez), le reversement de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans auparavant, le produit de la taxe d'aménagement.

Elle utilise également l'excédent de fonctionnement des années précédentes.

LES FINANCES COMMUNALES

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Il a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 9 avril 2016.
De la même manière que le budget général, il comporte deux parties :

1. Le fonctionnement : 35 916, 51 €

Il s'agit de prévoir toutes les dépenses qui seront nécessaires pour fonctionner quotidiennement : payer l'eau, l'électricité, le salaire et les charges de l'agent responsable de l'entretien, l'entretien courant des stations et réseaux, la redevance due à l'Agence de l'Eau, les intérêts d'emprunts et l'amortissement des équipements.

La Commune perçoit quelques recettes pour faire face à ces dépenses : principalement, le produit de la taxe d'assainissement versée par les habitants bénéficiant de l'assainissement collectif et une dotation provenant du budget général.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes principales

- Taxe d'assainissement :
10 000 €
- Dotation du budget de la commune :
4 753,22 €

Dépenses principales

- Achat d'eau, électricité et entretien des stations et réseaux :
4 000 €
- Charges de personnel :
3 600 €
- Emprunt :
8 533,97 € (intérêts et annuités)

2. L'investissement : 97 469,94 €

Depuis 2011, la municipalité a pour projet de réaliser l'assainissement collectif du hameau du Theil. Elle a recruté un bureau d'étude qui a conçu le projet (réseaux et station) et suivra les travaux lorsque ceux-ci seront programmés. Leur programmation dépend des subventions qui seront accordées par le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau. Nous sommes cette année encore dans l'attente...

Le Conseil municipal a cependant prévu au budget le coût du bureau d'étude restant à payer : 23 479,60 €.

Il est nécessaire également de verser des annuités d'emprunt et d'amortir les équipements.

En recettes, la Commune bénéficie du reversement par l'Etat de la TVA payée sur les investissements des années précédentes.

Emprunts assainissement

- Emprunt de 25 000 € au taux de 3,7 % auprès du CREDIT AGRICOLE pour une durée de 15 ans, contracté en 2003 pour la création de l'assainissement collectif du bourg (station de la Côte). Prendra fin en 2018.
- Emprunt de 65 000 € au taux de 5 % auprès du CREDIT AGRICOLE pour une durée de 20 ans, contracté en 2011 pour la création de l'assainissement collectif du Mas du Bost. Prendra fin en 2031.

BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) 2016

Il a été voté à l'unanimité par le CCAS le 9 avril 2016.

Il s'agit d'un budget permettant essentiellement de financer les actions en faveur des Aînés de la Commune : fête de Noël (repas festif, bon d'achat auprès de la boulangerie ou de l'Archou et colis gourmand) et colis aux résidents de l'EHPAD Villa St Jean (maison de retraite).

Il est alimenté principalement cette année par un don de l'association l'Olliéroise (500 €) et autres dons (260 €), ainsi que de l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 (3 347,06 €)
Budget : 4 144,46 €.

Vous pouvez accéder aux comptes administratifs 2015 et budgets primitifs 2016 détaillés sur simple demande au secrétariat de mairie.



Après-midi jeux du 24 avril de l'Olliéroise



COMMISSION ASSAINISSEMENT

JP DUNAT, J. FRÉCHEVILLE, G. LAROCHE, D. PELLERIN, habitants, L. ARCHER, J. MOREL, C. QUEINNEC, M VARGAS, élus

Selon votre lieu d'habitation et conformément au document de zonage, il existe sur la commune 2 moyens de traiter les eaux usées :

- l'Assainissement Collectif (Le Bourg, le Mas Du Bost) : les eaux sont collectées dans un réseau public puis amenées à une station d'épuration pour y être traitées collectivement.
- l'Assainissement Non Collectif : chaque habitation doit traiter ses eaux usées.

Ces 2 fonctionnements entraînent des disparités importantes entre les administrés. En effet les coûts associés sont bien différents : ramené sur 20 ans, le coût moyen de l'assainissement collectif peut être estimé à 130 €/an contre 500 à 700 €/an pour un assainissement individuel réalisé selon les normes en vigueur (*).

Par ailleurs le budget de l'assainissement collectif (budget annexe) est en déficit récurrent et nécessite une subvention issue du budget général pour l'équilibrer.

La Commission Assainissement a débuté une réflexion en 2015 et a abouti, lors de sa réunion du 26 février 2016, à des propositions visant à un rééquilibrage par un ajustement du prix de l'eau.

Leurs réflexions, conclusions et propositions - seront débattues en Conseil Municipal dans les prochains mois.

(* Hors subventions :

Collectif : Droit de branchement 500 € + 105 € / an (90m³ de consommation)

ANC : 6 000 à 10 000 € d'investissement + 200 € de vidange / an

Réunion du Conseil communautaire du 4 avril en salle polyvalente de St Jean des Ollières



Les désordres de la toiture de l'église.



TRAIL DES PIQUEURS : RETOUR SUR LA 8 ÈME ÉDITION

Malgré le week-end de Pâques traditionnellement réservé aux retrouvailles entre amis ou en famille, malgré l'épidémie de grippe, malgré une météo pas terrible le matin, vous étiez près de 160 à avoir pu consacrer ce week-end aux trailers venus se lancer un défi personnel sur le trail des Piqueurs où plutôt sur VÔTRE trail des Piqueurs. Eh oui, cet événement est bien le vôtre, celui des bénévoles, tant les messages reçus par mail, par SMS, sur le livre d'or de notre site ou sur notre page facebook, font l'éloge des BENEVOLES des Piqueurs !!! Prenez le temps de lire ces courriers car cela fait vraiment plaisir... de savoir que l'on fait plaisir !!

Nous, la petite équipe des « Marteaux Piqueurs », ne sommes que les catalyseurs de votre envie de donner, de votre envie de bien accueillir ces sportifs à priori inconnus... mais que vous recevez comme des amis. Vous êtes un élément majeur du succès que rencontre le trail des Piqueurs... au niveau national, n'ayons pas peur des mots ! Nous vous remercions chaleureusement pour votre investissement indispensable.

951 coureurs se sont donc inscrits pour cette 8ème édition. Venus d'une cinquantaine de départements et de quelques pays limitrophes, ils sont venus tout d'abord « affronter » des parcours connus pour être « hors normes » grâce aux multiples hors pistes, remontées et traversées de ruisseaux sur des arbres comme unique pont, tirés de cordes dans des pentes extrêmes et bien sûr nos maintenant célèbres éboulis du Courdeloup et surtout du Pic de la Garde. Nous devons ici, remercier à nouveau, tous les propriétaires qui laissent passer les coureurs, ici dans leur prés (et donc parfois déplacent leurs bêtes), là dans leurs parcelles de bois. Sans leurs autorisations, le trail des Piqueurs ne serait pas ce qu'il est !!

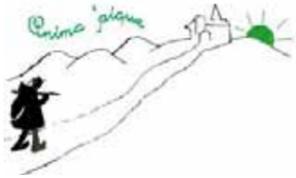
Nous sommes conscients aussi de la gêne que peut procurer une telle affluence pour un si petit village notamment pour garer les voitures. C'est pourquoi nous limitons le nombre de coureurs et essayons de trouver des solutions alternatives... pas évidentes...

De manière plus large, nous remercions aussi pour leur soutien, tous nos partenaires privés et institutionnels avec en tête, la mairie de Saint Jean des Ollières.

Rendez vous à tous fin mars 2017 pour la 9ème édition.

<http://www.traildespiqueurs.fr/>





Le 26 février 2016, vaincu par la maladie, notre Vice-Président et ami

Jean-Claude CHAPUT

(dit PAPIO)
nous a quitté.

Ta chaise vide à nos assemblées nous attriste, mais reste en nos cœurs le souvenir de ta joie de vivre, ta loyauté, ta bonté et ton dévouement sans limites.

Adieu Papiro! Repose en paix, nous ne t'oublions pas.

12 mars 2016 AU THEÂTRE CE SOIR:

Deux heures de saine gaieté

Ce soir là, invités par ANIMA'PIQUE, les acteurs de la troupe HERDU de la Maison des loisirs et de la culture de Billom étaient venus nous présenter deux pièces de Georges FEYDEAU : "Notre Futur" et "Tailleur pour Dames".

Avec un remarquable talent cette troupe d'amateurs nous a prouvé que ces vaudevilles âgés d'un siècle et demi n'ont pas pris une ride.

Dans une ambiance allant du sourire aux éclats de rire, la rutilance des costumes et la verve des acteurs ont ravi les cinquante spectateurs* présents qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements.

Encore bravo à la troupe HERDU.

**Parmi les spectateurs on remarquait la présence de Mme Le Maire Catherine QUEINNEC qui assiste de manière assidue à nos manifestations*



FESTIVITES À VENIR:*

Le dimanche 22 mai : à partir de 8 h Vide-Greniers et marché artisanal (Buffet, buvette)

Le samedi 25 Juin : à 17 h 30 Nuit des Piqueurs (randonnée à étapes festives et gourmandes)



Le dimanche 26 juin : Cette année la fête de la Saint-Jean vous transportera au Portugal avec le groupe folklorique FLOR DO MINHO (chants, danses, musique), repas typique portugais (sur réservation), à partir de 9h marché de produits portugais.

*Voir www.animapique.fr

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ELLES SONT CONSULTABLES « IN EXTENSO » SUR LE SITE INTERNET ET EN MAIRIE, SUR SIMPLE DEMANDE.

SEANCE DU 30 JANVIER 2016

Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à 23 h (anciennement 20h), d'un poste d'adjoint technique territorial 1ère classe à 20h (anciennement 2ème classe) et d'un poste d'adjoint technique territorial 1ère classe à 9h (anciennement 2ème classe).

Mise à jour du régime indemnitaire des agents territoriaux compte tenu des modifications de grade et poste.

Modification de l'indemnité du Maire à compter du 1er janvier 2016 compte tenu de la modification de la loi du 31 mars 2015 qui impose que désormais l'indemnité soit attribuée au taux maximal. Le Conseil municipal ne peut plus prévoir un montant inférieur.

Subvention exceptionnelle à l'association Les Marteaux Piqueurs pour l'organisation du Trail des Piqueurs : 1 000 €.

Réfection du portail de la cour de la mairie : validation du devis DE ALMEIDA pour la somme de 2 125 €.

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2016

Réfection de voirie concernant les voies du Vacher, du Mas du Bost, de la Collange et d'Ischamp : demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la somme de 35 970 € dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2016.

Programmation du Fonds d'Intervention Communal

- pour l'année 2016 : réfection de voirie pour la somme de 109 000 € HT,

- pour l'année 2017 : réfection des toitures des bâtiments école et cantine pour la somme de 75 000 € HT,

- pour l'année 2018 : travaux d'aménagement de l'accès à la mairie et à la parcelle située sous la mairie pour la somme de 116 000 € HT.

Décision de soumettre aux électeurs de la Section des Chaux le projet de vente suivant : cession partielle de la parcelle AB 65 -215 m²- au profit de M et Mme PINET au prix de 10 € le m².

SEANCE DU 9 AVRIL 2016

Subvention exceptionnelle à l'association Anima'pique pour l'organisation des manifestations « Nuit des Piqueurs » et « Fête de la St Jean » : 1 000 €.

Subvention exceptionnelle à l'association Art Crèche partout pour l'animation du mois de décembre 2016 : 200 €.

Travaux de mise aux normes incendie à l'hôtel-restaurant L'ARCHOU : le Conseil municipal accepte, à titre dérogatoire au bail, de prendre à sa charge les travaux nécessités par la mise aux normes de sécurité incendie, choisit les devis de l'entreprise VACHER d'un montant de 5 150,40 € TTC pour la partie menuiseries, celui de l'entreprise CHABROL d'un montant de 2 233,80 € TTC pour la partie électricité et celui des Ramoneurs Suédois d'un montant de 2 649,21 € TTC pour l'acquisition du poêle à bois.

Vote des comptes administratifs « commune » et « assainissement » (pour plus de détails, voire en page 6).

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2015 de la Commune -313 624,66 € au budget primitif 2016.

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2015 de l'Assainissement -5 282,74 €- au budget primitif 2016.

Maintien des taux des taxes locales :

8,83 % pour la taxe d'habitation,

16,53 % pour la taxe sur le foncier bâti,

97,13 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Pour un produit attendu pour l'année 2016 : 126 367 €.

Vote des budgets primitifs 2016 « commune » et « assainissement » (pour plus de détails, voir en page 6 et 7).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BILLOM/ ST DIER /VALLÉE DU JAURON

VERS LA REALISATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil communautaire, désormais compétent en matière d'urbanisme, a décidé, par délibération du 14 décembre 2015, de faire réaliser un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce document permettra d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement et ainsi de fixer les règles générales d'utilisation du sol sur notre territoire.

Actuellement, la Commune de ST JEAN des OLLIERES ne dispose d'aucun document d'urbanisme (ni carte communale, ni Plan d'occupation des Sols, ni PLU). Elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). C'est une situation particulière au sein de la Communauté de Communes, puisqu'en dehors de ST JEAN et ST DIER d'Auvergne, toutes les autres communes ont élaboré des documents d'urbanisme.



LES OBJECTIFS DE CE PLUI SONT LES SUIVANTS :

- Offrir un véritable projet de territoire pour les dix prochaines années en planifiant l'aménagement du territoire à une échelle plus proche du bassin de vie des habitants et en valorisant le cadre de vie rural ;
- Harmoniser les règles d'urbanisme entre territoire péri-urbain et territoire rural, tout en prenant en compte les spécificités locales ;
- Mieux maîtriser, équilibrer et cadrer la pression foncière sur l'ensemble du territoire pour préserver le foncier agricole et le maintien de l'agriculture, tout en favorisant l'accueil de nouveaux habitants, d'activités et d'emplois ;
- Améliorer l'habitat prioritairement dans les centre-bourgs ;
- Maintenir la qualité de l'environnement en protégeant les patrimoines naturels et paysagers, en préservant les trames vertes et bleues, en valorisant les patrimoines bâtis.

Réaliser un document unique pour l'ensemble du territoire permettra de mutualiser les coûts d'élaboration des PLU en mobilisant un seul prestataire pour nos 21 communes. Celui-ci a été recruté tout récemment et démarre son travail début mai.

L'élaboration d'un tel document est longue, elle est soumise à une procédure cadrée par le code de l'urbanisme qui prévoit notamment des temps de concertation avec les communes, mais également avec les habitants. Elle s'étalera donc sur plusieurs années (entre trois et quatre ans).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différentes étapes afin que chacun puisse apporter sa contribution à l'élaboration de ce document.

A noter : la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, ...) reste un pouvoir des maires et l'instruction est toujours confiée, s'agissant de ST JEAN des OLLIERES- aux services de l'Etat.

LE JOURNAL DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la Commune de Saint Jean des Ollières. Directeur de la publication : C. QUEINNEC. Rédaction et saisie des textes I. BASSOT, C. QUEINNEC, J.M VARGAS, B. DELGOVE, L. ARCHER, S CHALEIL, J-L GINHOUX, M-J COURET. Conception réalisation : S. CHALEIL. Photos: C. QUEINNEC, B . DELGOVE, S. CHALEIL N° ISSN : en cours. Dépôt légal : 1e trimestre 2016. Tirage : 300 exemplaires. IPNS